

Conseil d'établissement
Convocation à la séance ordinaire du 2 octobre 2023
Bibliothèque de l'école
à 18 h 30

Projet d'ordre du jour

	<p>1. Ouverture de l'assemblée</p> <p>La séance est ouverte à 18h35.</p>
	<p>2. Présentation des membres :</p> <p>Kathy Balthazar, parent Véronique Paradis, parent Alexandra Marrier-Bienvenue, parent Michel Lefebvre, parent Katina Sainte-Marie, parent Fannie Lavergne-Lemieux, enseignante Valérie Laferrière, enseignante Maryse Gagnon, enseignante Dominique Leduc, éducateur au service de garde, représentant du personnel de soutien Annie Robert, technicienne au service de garde Hélène Richard, directrice</p>
	<p>3. Vérification du quorum</p> <p>Nous avons quorum.</p>
	<p>4. Nomination d'un(e) secrétaire</p> <p>La secrétaire pour la rencontre est Fannie Lavergne-Lemieux.</p>
CE 2023-2024-01	<p>5. Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>Proposé par Annie Robert, adopté à l'unanimité</p>
CE 2023-2024-02	<p>6. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 juin 2023</p> <p>Proposé par M. Dominique Leduc, adopté à l'unanimité.</p>
	<p>7. Suivi au procès-verbal</p> <p>Il n'y a aucun suivi.</p>
	<p>8. Parole au public</p> <p>Nous n'avons pas de public.</p>

	<p>9. Rôle, pouvoirs et fonctions du Conseil d'Établissement.</p> <p>Le principal rôle du conseil d'établissement est d'analyser la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu et sur cette base, d'adopter un projet éducatif.</p> <p>Par ailleurs, un grand nombre de décisions doivent être soumises au conseil d'établissement, pour adoption ou approbation, par le directeur de l'école.</p> <p>Voir le site du CSSP : https://cssp.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/conseil-detablissement/</p>
<p>CE 2023-2024-03</p> <p>CE 2023-2024-04</p> <p>CE 2023-2024-05</p>	<p>10. Composition et fonctionnement du Conseil d'Établissement</p> <p>10.1 Tour de table et élection aux postes de :</p> <p>10.1.1 Président et vice-président,</p> <p>Mme Annie Robert propose Mme Karine Balthazar comme présidente du conseil d'établissement, adopté à l'unanimité.</p> <p>M. Dominique Leduc propose M. Michel Lefebvre comme vice-président, adopté à l'unanimité.</p> <p>10.1.2 Élection du représentant au comité de parents</p> <p>Mme Alexandra Bienvenu, sera représentante au comité de parents et Mme Katina Sainte-Marie agira comme substitut,</p> <p>Il est adopté à l'unanimité la nomination des deux membres.</p> <p>10.2 Formulaire à compléter pour la réunion, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dénonciation conflit d'intérêts (<i>document ci-joint</i>) <p>Tous les membres ont signé et remis leur document à Mme Richard.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chaine téléphonique (<i>document donné sur place</i>) <p>Tous les membres ont validé leurs coordonnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire d'autorisation pour la divulgation de renseignements personnels sur le site web de l'école (<i>document donné sur place</i>) <p>Les parents ont tous donné leur consentement.</p>
<p>CE 2023-2024-06</p>	<p>10.3 Calendrier des rencontres</p> <p>Voici les dates : mardi 5 décembre 2023, mardi 6 février 2024, mardi 19 mars 2024, mardi 7 mai 2024, mercredi 12 juin 2024.</p> <p>Proposé par Mme Valérie Laferrière, adopté à l'unanimité.</p>

<p>CE 2023-2024-07</p> <p>CE 2023-2024-08</p>	<p>10.4 Budget de fonctionnement du CÉ</p> <p>Le budget est de 411\$ pour l'année. Un souper aura lieu en juin.</p> <p>Proposé par Mme Maryse Gagnon, adopté à l'unanimité.</p> <p>10.5 Règles de régie interne</p> <p>Proposé par Mme Kathy Balthazar, adopté à l'unanimité.</p>
<p>CE 2023-2024-09</p> <p>CE 2023-2024-10</p> <p>CE 2023-2024-11</p> <p>CE 2023-2024-12</p> <p>CE 2023-2024-13</p>	<p>11. Points de décision d'approbation ou d'adoption</p> <p>11.1 Activités éducatives complémentaires</p> <p>Mme Véronique Paradis propose d'augmenter le montant à facturer aux parents à 60\$. M. Dominique Leduc propose 70\$. M. Michel Lefebvre propose 80\$. Le vote est demandé.</p> <p>Les votes sont à égalité entre 60\$ et 70\$. La présidente tranche et adopte 60\$ qui est accepté par tous les membres du CÉ.</p> <p>Les activités sont adoptées, moins les sorties de 2^e année qui dépassent le 60% voté.</p> <p>11.2 Demande d'autorisation pour aller au parc sur temps de classes.</p> <p>Mme Véronique Paradis propose, adopté à l'unanimité.</p> <p>11.3 Dérogation à la politique alimentaire pour les journées spéciales</p> <p>Mme Alexandra Marier-Bienvenue propose, adopté à l'unanimité.</p> <p>11.4 Campagne de financement</p> <p>Mme Richard explique que les campagnes de financement serviront pour financer les activités-école de fin d'année ou début d'année et le matériel pour la cour d'école. Ce sera des campagnes de financement maison sans compagnie qui prend de 50 à 60% des profits. Pour les 6^e année et leur sortie en classe neige (environ 160\$), un sondage a été envoyé aux parents pour savoir s'ils aimeraient mieux une campagne de financement ou tout payé. S'il y a un enfant qui ne vient pas à cause des prix, l'école se chargera de payer la facture.</p> <p>M. Michel Lefebvre propose, adopté à l'unanimité.</p>
	<p>12. Points d'information</p> <p>Le ministère de l'Éducation a développé un programme de formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement. L'implantation d'une formation obligatoire fait partie des principaux changements apportés à la nouvelle gouvernance scolaire au Québec. Elle réaffirme l'importance de soutenir les conseils d'établissement dans la réalisation de leur mandat, pour qu'ils puissent prendre les meilleures décisions, dans l'intérêt de tous les élèves.</p>

	<p>13. Rapport aux membres du CÉ du représentant du comité de parents</p> <p>La première réunion est le 5 octobre 2023.</p>
	<p>14. Parole aux divers représentants</p> <p>14.1 Enseignants</p> <p>Retour chaleur début d'année. Fête de la rentrée. Accueil des élèves.</p> <p>14.2 Service de garde</p> <p>Mme Annie informe les membres qu'il y a eu une grande hausse d'inscriptions à la veille de la rentrée. Il a fallu ouvrir des groupes et engager du personnel. Il manque toutefois de personnel lors des journées pédagogiques. L'Équipe est complète grâce aux prouesses d'Annie qui est très active sur le web pour trouver de nouvelles personnes. Retour sur la pédago du 22 septembre et tout le plaisir que les enfants ont eu.</p> <p>14.3 Personnel de soutien</p> <p>L'équipe est complète !</p> <p>14.4 Personnel professionnel</p> <p>Il n'y a pas de professionnel.</p>
	<p>15. Parole au public</p> <p>Pas de public.</p> <p>16. Date de la prochaine réunion</p> <p>Mardi 5 décembre 2023</p> <p>17. Levée de l'assemblée</p> <p>L'assemblée est levée à 20h.</p>